

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LES APPROVISIONNEMENTS EN PÉTROLE POUR LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed dispose d'une somme d'environ 6 milliards de dollars dans le Fonds du patrimoine de l'Alberta. Dernièrement, à l'occasion de son passage dans la région de l'Atlantique, M. Lougheed a parlé de prêter 100 millions de dollars au premier ministre de Terre-Neuve, M. Peckford; durant ce séjour, M. Lougheed a discuté de la possibilité d'investir de l'argent provenant du Fonds du patrimoine de l'Alberta dans les mines du Cap Breton avec le premier ministre, M. Buchanan; M. Lougheed a également parlé de prêts et d'investissement avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Hatfield et les trois premiers ministres de l'Atlantique ont brusquement ressenti le besoin de rappeler qu'ils appuient les revendications de M. Lougheed qui veut aligner le prix du pétrole produit en Alberta sur le prix mondial. Aussi, je propose, appuyé par le député de Cap Breton-Richmond-Est (M. Dingwall):

● (1410)

Que la Chambre des communes affirme son désir de fournir du pétrole aux habitants de la région de l'Atlantique à un prix aussi bas que possible, malgré les déclarations des premiers ministres de cette région.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

LES RETOMBÉES INDUSTRIELLES DU CONTRAT RELATIF À L'ACHAT DU NOUVEAU CHASSEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le Québec est la seule province dont le nom figure dans le contrat que le gouvernement fédéral a signé dernièrement avec la société McDonnell Douglas pour l'achat de nouveaux chasseurs.

On a fait croire aux Canadiens que les retombées industrielles du contrat seraient équitablement réparties entre les différentes régions du Canada alors qu'en réalité les ministres concernés avaient déclaré à plusieurs reprises que le Québec aurait 48 p. 100 des retombées du contrat, l'Ontario 39 p. 100

et le reste du Canada 12 p. 100 seulement. Aussi je propose, appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre de la Défense nationale et le ministre des Approvisionnements et Services fassent immédiatement une déclaration à l'appel des motions à propos des retombées industrielles que le contrat qui a été signé avec la société McDonnell Douglas aura pour la province du Manitoba et que le gouvernement convoque immédiatement les représentants de l'industrie aérospatiale du Manitoba afin de veiller à ce que la province ait sa juste part des retombées industrielles.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE RÉSEAU DE TRANSPORT MODERNE POUR LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que le ministère de l'Expansion économique régionale est responsable des programmes destinés à développer les provinces de l'Atlantique et qu'il n'a pas assez d'argent à cette fin, étant donné par ailleurs que les disparités du réseau de transports nuit à l'essor des provinces de l'Atlantique, je propose avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que l'on ordonne au ministre de l'Expansion économique régionale d'élaborer un avant-projet visant à créer un réseau de transports modernes puis de présenter ce document à la Chambre, afin de donner aux provinces de l'Atlantique les moyens de se développer.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ON DEMANDE UN DÉBAT PUBLIC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et je me contenterai de présenter deux arguments.

Étant donné d'une part que le gouvernement ne semble pas particulièrement pressé d'organiser un grand débat national sur le dossier de la politique nucléaire de notre pays, dossier qu'étudient actuellement les fonctionnaires concernés et étant donné d'autre part qu'il conviendrait d'organiser une grande campagne nationale sur l'énergie nucléaire et les questions qui s'y rapportent, notamment sur celle de l'exportation des réacteurs de fabrication canadienne, je propose avec l'appui du député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett):